

COMMUNE DE BERSTETT ASSOCIEES
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers élus : 19
Conseillers en fonction : 18
Conseillers présents : 14
Nombre de pouvoirs : 4
Affiché le 2 février 2024

Conseil municipal du 30 JANVIER 2024

Sous la présidence du maire M. Jean-Claude LASTHAUS

Étaient présents : Mme BAUER Carine, M. BOHR Freddy, Mme DIEMER Estelle, M. DIEMER Steve, Mme ERNE-HEINTZ Valentine, Mme KRAEMER Anne-Marie, Mme GROSJEAN Michelle, Mme JOST Anne, M. LUX Pierre M. MARTINI Matthieu, Mme MERCK Martine, M. URBAN Jean-Marc, Mme ZEISSLOFF Patricia.

Absents : M. KRENCKER Julien qui donne pouvoir à M. URBAN Jean-Marc, M. GASS Charles qui donne pouvoir à M. LASTHAUS Jean-Claude, M. REYMUND Antoine qui donne pouvoir à Mme KRAEMER Anne-Marie, Mme NIESS Laetitia qui donne pouvoir à Mme ERNE-HEINTZ Valentine

Secrétaire de séance : Mme BAUER Carine

1. OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE SDEA PORTANT SUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE PLANTATIONS DE RIPISYLVE

La convention a pour objectif d'autoriser le SDEA à entreprendre les travaux de plantation de ripisylve, soit 2-3 rangées d'arbres et d'arbustes en bordure de cours d'eau sur la parcelle section 39 n°24 à Berstett.

L'objet de la convention est l'autorisation par la commune de :

- l'occupation de la parcelle par l'entreprise chargée de la réalisation des travaux qui bénéficiera d'un libre passage pendant toute la durée du chantier,
- le libre passage du maître d'ouvrage (le SDEA) chargé de coordonner et vérifier la bonne exécution des travaux
- la réalisation des travaux de plantations.

La commune s'engage à maintenir l'ensemble des plantations réalisées en bon état.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- AUTORISE le maire à signer cette convention à titre gracieux avec le SDEA pour une durée de 10 ans à compter de la date de notification.

APPROUVE À L'UNANIMITE

Pour Copie conforme,

Le Maire,

Jean-Claude LASTHAUS



La secrétaire de séance

Carine BAUER